



SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée

QUE le rôle de perception devant servir à la taxation pour l'année 2019 a été déposé au bureau de la Municipalité, le 16 janvier 2019.

QUE tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h.

QUE la soussignée procédera à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus par la Loi.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d 'Orléans, 17 janvier 2018

Andrée Martin-Lambert
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
